

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

3^{ème} REUNION DE 2008

Séance du 10 avril 2008

CG 08/3^{ème}/II-05

**REPARTITION DES CREDITS D'ENTRETIEN ROUTIER
POUR 2008**

A l'occasion de notre session consacrée au vote du Budget Primitif pour 2008, l'enveloppe globale de crédits d'entretien s'élève à **2 040 000 Euros**, hors carburants et entretien du matériel, se décomposant comme suit :

- article 60633, sous-fonction 621
fournitures de voirie..... 350 000 €
- article 615231, sous-fonction 621
entretien et réparation par le Parc..... 580 000 €
- article 61523, sous-fonction 621
entretien et réparation par l'entreprise..... 950 000 €
- article 6135, sous-fonction 621
locations mobilières..... 160 000 €

Orientations 2008

Comme les années précédentes, Monsieur le Président de la deuxième commission a organisé une réunion, dans chacune de nos subdivisions départementales, pour permettre aux Conseillers Généraux de faire le point, avec les services, sur l'évolution de notre réseau routier et définir, ainsi, les priorités 2008 dans le domaine de l'entretien.

La répartition des crédits, par subdivision et par article, se fait au prorata du patrimoine à entretenir, ajustée en fonction des remarques recueillies lors de ces réunions. Les grands domaines de l'entretien routier, le maintien en état des itinéraires qui ne sont pas programmés en travaux, le renouvellement de la signalisation horizontale et la gestion des dépendances sont pris en compte.

I – Le domaine routier

1) L'entretien des chaussées

L'étude des supports des routes de 1ère et 2ème catégorie, dont la couche de roulement a été renouvelée entre 1995 et 1999, est à ce jour achevée, tout comme l'inspection détaillée de l'ensemble des routes de 3ème catégorie.

Ces deux études ont permis de définir des priorités pour les interventions futures.

- **routes de 1ère et 2ème catégories :**

Inscription dans le cadre du programme d'investissement, quand la teneur des travaux et le coût pour la remise à niveau sont importants.

Cette année, sont prises en compte les sections des routes départementales 926, 930, 953, 820 et 813. Pour les autres sections, en attente d'une future programmation, l'entretien, sous forme d'interventions ponctuelles, permet de maintenir un bon niveau de service pour l'utilisateur.

- **routes de 3ème catégorie :**

Les investigations ont permis de définir trois ensembles bien distincts :

- les sections de routes traitées avant 1995,
- les sections de routes ayant fait l'objet de travaux entre 1995 et 2001,
- les sections de routes rénovées depuis 2002.

Pour les premières, les crédits d'entretien permettent de maintenir ce réseau dans un bon état en attente d'une prise en compte dans un futur programme.

Pour le second ensemble remis en état entre 1995 et 2001, des travaux de surface sont parfois nécessaires et seront conduits en deux phases : préparation du support réalisé dans le cadre de l'entretien, puis rénovation de la couche de roulement inscrite au programme d'investissement de l'année suivante.

Enfin, pour les chaussées traitées depuis 2002, les éventuelles interventions relèvent de l'entretien normal.

Parallèlement à cette politique, de nombreuses interventions (déflachage, reprofillements ponctuels, reprises de chaussées) sont réalisées, pour assurer la sécurité des usagers et pérenniser notre patrimoine routier.

2) Les ouvrages d'art

Comme les années précédentes, les crédits destinés à cette tâche permettent de remettre en état un nombre conséquent de petits ouvrages et de murs de soutènement. Ces travaux, réalisés en subdivision ou par l'équipe spécialisée de notre collectivité, permettent de valoriser ce patrimoine.

3) La signalisation horizontale

La politique d'entretien de la signalisation horizontale est basée sur un cycle de renouvellement de 4 ans :

Année N : Axes des routes départementales de 1ère et 2ème catégories (710 km),

Année N + 1 : Axes d'une partie des routes départementales de 3ème catégorie (730 km),

Année N + 2 : Axes des routes départementales de 1ère et 2ème catégories réalisés durant l'année N (740 km),

Année N + 3 : Bandes de rives des routes de 1ère et 2ème catégories (411 km) ainsi que l'axe des routes de 3ème catégorie non traitées dans l'année N + 1 (300 km).

En 2007, année de début du cycle, le renouvellement des axes des routes de 1ère et 2ème catégories a été réalisé.

En 2008, l'axe de 740 km de routes de 3ème catégorie sera repeint dans le cadre des crédits d'entretien. Parallèlement, pour renforcer la sécurité sur notre réseau routier, un effort particulier sera entrepris pour la signalisation de points singuliers (arrêt de bus, par exemple).

II – Les dépendances

1) L'entretien des accotements, talus et points d'arrêt

L'entretien des accotements et talus au sein de nos subdivisions représente une part importante de l'activité. En effet, outre les campagnes de fauchage prévues par le plan d'intervention fauchage et débroussaillage qui détermine les niveaux de service, les agents assurent le traitement de points ou zones spécifiques (ouvrages d'art, panneaux de signalisation, glissières de sécurité) dans le cadre d'une campagne d'application de produits phytosanitaires.

On relèvera, cette année, une forte volonté de diminuer la consommation de produits phytosanitaires.

Pour compenser l'absence de ces traitements, des mesures alternatives, un étalonnage plus précis des appareils de répandage afin de limiter au strict nécessaire le dosage des produits, la formation des agents et de nouvelles méthodes d'application permettront d'atteindre l'objectif fixé.

Cette démarche a pour objectif de préserver notre environnement et de positionner notre collectivité en exemple dans ce domaine.

Le document joint, qui regroupe l'aspect réglementaire et l'ensemble des recommandations, prend en compte toutes les nouvelles mesures.

2) L'écoulement des eaux

Un effort important pour assainir les chaussées et supprimer les désagréments aux riverains a été entrepris depuis quatre ans.

De nombreuses campagnes d'enlèvement des feuilles qui obstruent les fossés et les exutoires, sont réalisées en bordure de routes départementales.

La dotation en matériel, c'est-à-dire une aspiratrice pour 2 subdivisions, permet de répondre à de nombreuses demandes.

L'an dernier, le Département s'est doté d'un équipement spécifique, à savoir une aspiratrice montée sur le bras d'une épareuse avec broyeur intégré permettant une vitesse d'avancement plus importante, un travail beaucoup moins pénible pour nos agents et, par conséquent, une efficacité accrue.

3) L'entretien des plantations d'alignement

La programmation des campagnes d'entretien sur les 15 000 arbres qui jalonnent nos routes départementales sont élaborées en exploitant les diagnostics permettant d'évaluer la résistance mécanique et l'état sanitaire des plantations.

La politique, définie par l'Assemblée Départementale depuis de nombreuses années, qui vise à préserver le patrimoine arboricole préconise des tailles douces à l'intérieur du houppier, travaux réalisés par les entreprises spécialisées.

Parallèlement, l'enlèvement des gourmands sur le fût des arbres est réalisé par les agents des subdivisions dans le cadre de programmes annuels.

III – La viabilité hivernale et la surveillance du réseau routier

Durant la période qui s'étale de mi-décembre à mars, le service hivernal assuré par les agents des subdivisions départementales permet de maintenir la sécurité sur le réseau routier départemental en luttant contre les risques de verglas et la neige.

De plus, un service continu est organisé le reste de l'année afin d'enlever les obstacles ou de signaler les dangers générés par des événements occasionnels ou accidentels.

Pour diminuer les délais d'intervention sur le territoire, notre département a été organisé autour de 4 secteurs :

- le secteur de Valence d'Agen/Lauzerte
- le secteur de Verdun sur Garonne/Castelsarrasin
- le secteur de Montauban-Sud
- le secteur de Montauban-Nord/Saint Antonin Noble Val.

Un cadre de permanence réceptionne les informations et assure la coordination des opérations avec les chefs d'astreinte de chaque secteur. Les 14 agents placés en astreinte et répartis sur l'ensemble du département sont chargés des travaux permettant de rétablir une situation normale dans les plus brefs délais.

En 2007, où d'importants orages ont provoqué de nombreux dégâts (aux mois de juin et août), les agents ont assuré plus de 320 sorties, entre 17 heures et 8 heures le lendemain matin, pour sécuriser le réseau routier départemental.

IV – L'entretien sur les routes nationales transférées

Lors du vote du budget primitif, nous avons adopté la répartition des crédits d'entretien affectés à ce réseau de la façon suivante :

- article 60633, sous-fonction 621 RNAT	
fournitures de voirie.....	30 000 €
- article 615231, sous-fonction 621 RNAT	
entretien et réparation par le Parc.....	110 000 €
- article 61523, sous-fonction 621 RNAT	
entretien et réparation par l'entreprise.....	232 000 €
- article 61352, sous-fonction 621 RNAT	
locations d'engins (Parc Routier).....	220 000 €
- article 6135, sous-fonction 621 RNAT	
location d'engins (entreprises).....	8 000 €

– article 60628, sous-fonction 621 RNAT autres fournitures.....	3 000 €
– article 60632, sous-fonction 621 RNAT fournitures de petit équipement.....	2 000 €
- article 61558, sous-fonction 621 RNAT entretien et réparations des biens immobiliers.....	2 000 €
Total.....	607 000 €

Cette année, en effet, un effort tout particulier sera entrepris pour remettre à niveau la signalisation horizontale de la RD 813 et des reprises localisées seront réalisées, sur la RD 820, en complément des travaux d'investissement.

Vous trouverez, ci-après, un projet de répartition des crédits d'entretien, ventilés par subdivision départementale et par article.

Je vous demanderais de bien vouloir adopter cette répartition pour l'exercice 2008.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 février 2008,

Vu l'avis de la commission travaux publics, voies de communication, aménagement urbain,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve le programme 2008 d'entretien routier ;
- Approuve la répartition des dotations 2008 ci-annexées :
 - Crédits d'entretien hors carburant et entretien
du matériel pour le réseau routier traditionnel 2 040 000 €
 - Entretien des RD 813 et 820
(ex routes nationales transférées)..... 607 000 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

CREDITS D'ENTRETIEN ROUTIER 2008
ROUTES DEPARTEMENTALES
PROJET DE REPARTITION

SUBDIVISIONS	FOURNITURES DE VOIRIE	ENTRETIEN ET REPARATION PAR LE PARC ROUTIER	ENTRETIEN ET REPARATION PAR L'ENTREPRISE	LOCATIONS MOBILIERES	ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	TOTAL
LAUZERTE	40 000 €	100 000 €	145 000 €	2 000 €	90 000 €	377 000 €
MONTAUBAN	80 000 €	145 000 €	195 000 €	35 000 €	110 000 €	565 000 €
CASTELSARRASIN	60 000 €	105 000 €	130 000 €	11 000 €	100 000 €	406 000 €
SAINT-ANTONIN NOBLE-VAL	50 000 €	65 000 €	135 000 €	11 000 €	70 000 €	331 000 €
VALENCE D'AGEN	50 000 €	120 000 €	220 000 €	16 000 €	110 000 €	516 000 €
VERDUN-SUR-GARONNE	50 000 €	34 000 €	115 000 €	20 000 €	75 000 €	294 000 €
BUDGET COMMUN	20 000 €	11 000 €	10 000 €	65 000 €	57 000 €	163 000 €
TOTAL	350 000 €	580 000 €	950 000 €	160 000 €	612 000 €	2 652 000 €

CREDITS D'ENTRETIEN ROUTIER 2008
EX ROUTES NATIONALES
PROJET DE REPARTITION

SUBDIVISIONS	FOURNITURES DE VOIRIE	ENTRETIEN ET REPARATION PAR LE PARC ROUTIER	ENTRETIEN ET REPARATION PAR L'ENTREPRISE	LOCATIONS D'ENGINS	LOCATIONS D'ENGINS AU PARC ROUTIER	TOTAL
VALENCE D'AGEN (RD 813)	2 000 €	20 000 €	32 000 €	300 €	0 €	54 300 €
MONTAUBAN (RD 820)	20 000 €	60 000 €	150 000 €	5 000 €	0 €	235 000 €
CASTELSARRASIN (RD 813)	8 000 €	30 000 €	50 000 €	2 700 €	0 €	90 700 €
BUDGET COMMUN	0 €	0 €	0 €	0 €	220 000 €	220 000 €
TOTAL	30 000 €	110 000 €	232 000 €	8 000 €	220 000 €	600 000 €

Le Président,